

## Compte rendu du Conseil d'école Du 5 novembre 2010

### Présents :

**Enseignants élémentaire:** Mmes Perrat, Zanolin, Maciocia, Eynard, Gagnard, Grivet, Lupton

**Directrice :** Mme Viviant

### Représentants des parents d'élèves :

**Titulaires :** Mmes Zoppi, Garnier, Rabehi, Wicart, Labrosse, Bignoz-Lyon, Bonnier

**Représentants de la municipalité :** aucun

**D.D.E.N :** Mme Charrel, Mme Vernoux

**RASED :** Mme Chappau

**Excusé(e)s :** Mme Broise, Inspectrice ; M.Ferry, Maire de Pont d'Ain ; M. Prévost, adjoint chargé des écoles ; Mme Pagan, adjointe chargée des bâtiments, M Aldon, Mmes Garnier et Froment

### Ordre du jour

#### 1- Bilan de la rentrée scolaire :

##### Présentation des enseignants, classes et effectifs :

MS/GS	Mme Garnier/ M Aldon	23 élèves (12 ms et 11gs)
CP	Mme Perrat	26 élèves
CP/CE1	Mme Zanolin	24 élèves (13+11)
CE1	Mme Maciocia	26 élèves
CE2	Mme Eynard	23 élèves
CE2/CM1	Mme Froment	22 élèves(10+12)
CM1/CM2	Mme Viviant/ M Aldon	21 élèves (13+8)
CM2	Mme Gagnard	23 élèves
CLIS	Mmes Grivet	8 élèves

Soit 196 élèves

##### Présentation des personnes travaillant avec l'équipe éducative :

Mme Llitéras : AVS (Aide à la Vie Scolaire pour les élèves en situation de handicap) à plein temps sur l'école

Mme Bonato AVS pour la GS et CM2 (retour de congé maternité mi novembre) et non remplacée jusqu'à présent

Amina : Assistante d'éducation chargée des TICE (informatique), à mi-temps le jeudi et le vendredi

Mme Ferriol : musicienne intervenante, sous-contrat avec la Communauté de Communes, le lundi de 08H30 à 16H30. Ce contrat prend fin en juin 2011. Que va-t-il se passer l'année prochaine ?

Présentation du Rased : le rased se compose de trois personnes, d'un psychologue scolaire, d'une enseignante rééducatrice et d'une enseignante spécialisée (difficultés d'ordre pédagogique)

M. Deloire, psychologue scolaire et Mme Pauget, maîtresse G, (rééducatrice, intervenant pour des problèmes liés au comportement des élèves) ne peuvent prendre un enfant seul que si il y a eu autorisation préalable de la part des parents (ou tuteurs)

Mme Chappau : poste surnuméraire, intervenant dans le cadre des difficultés scolaires et de sa prévention. Il est rappelé que Mme Chappau étant enseignante de l'école, elle n'a pas besoin d'une autorisation particulière pour travailler avec un groupe d'enfant, mais elle en informera les parents.

Si vous souhaitez contacter le Rased, vous pouvez le faire au 04 74 39 16 72 et **laisser un message.**

### Travaux et achats réalisés par la mairie :

Durant l'été, le plafond de la classe de CM2 a été refait.

Les prises électriques des classes ont été refixées.

La vitre au dessus de la porte coupe feu du rez de chaussée a été changée.

Un amplificateur sonore a été posé pour les alarmes incendie.

Des dictionnaires pour les élèves de CE2 ont été achetés et distribués (un mot a été fait à chaque parents pour les informer du financement par la mairie).

Le marquage sur le terrain de basket à été redessiné pour en faciliter son exploitation (les enseignantes en sont ravies).

### **2- Règlement intérieur de l'école**

Il a été discuté et validé lors du conseil d'école de juin afin de pouvoir le fournir aux parents dès la rentrée scolaire. Tous les parents de l'école l'ont signé.

### **3- Organisation Pédagogique :**

#### Dispositif d'Aide personnalisée :

Rappel sur l'organisation : dans chaque classe les enseignants recensent les élèves ayant des difficultés et, après validation en Conseil des maîtres, proposent aux familles concernées la mise en place d'une aide personnalisée. Les élèves sont pris en petits groupes de 6 maximum à raison de 2 heures maximum par semaine pour un même enfant.

Les parents sont libres d'accepter ou non. Ils doivent impérativement renseigner précisément le coupon réponse et le rendre à l'enseignante.

Le dispositif est mis en place pour une période donnée. Pour chaque période, les élèves peuvent changer ainsi que les horaires.

Pour l'école élémentaire, les jours de ce dispositif sont les lundis, mardis et jeudis sur la pause méridienne ou le soir.

Pour l'école maternelle les jours de ce dispositif sont les lundis ; mardis et jeudis sur la pause méridienne.

#### Scolarisation des élèves de la CLIS dans leur classe de référence :

L'inscription en Clis ne se fait qu'à partir d'une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Chaque élève est scolarisé dans une classe de référence. Cette répartition a été décidée en conseil des maîtres.

Les temps de scolarisation varient selon les compétences de chacun de 1h00 à 20h00 par semaine.

Il est à noter que, comme le prévoit le projet d'école, des élèves de toute l'école peuvent bénéficier de ce dispositif en accord avec les enseignants et la famille et dans le cadre d'une scolarité aménagée (PPS ou PPRE).

Depuis cette ouverture, deux élèves y ont participé. Depuis la rentrée, un élève vient une fois par semaine dans la CLIS.

Décloisonnement : Lors des séances, d'histoire, géographie et science, les élèves de cycle III sont répartis en 4 groupes de même niveau.

#### **4- Sécurité :**

##### Entrées et sorties des élèves :

L'équipe enseignante et les parents remercient M. Giancesello pour son travail devant l'école primaire.

Le fait que les parents restent bien à attendre leurs enfants sur le trottoir du côté de la salle des fêtes facilite le travail de M Giancesello pour la sécurité

##### Evacuation de l'école :

Le 21 septembre, un exercice d'évacuation a été organisé.

Le temps limite d'évacuation à savoir 5 minutes, a été respecté mais une accumulation des élèves dans la cour en attendant de descendre par l'escalier (environ 150 élèves doivent emprunter l'escalier latéral de l'école) doit amener à une nouvelle réflexion sur les modalités d'évacuation.

Compte tenu que le bâtiment a été reclassé et qu'aujourd'hui, il est possible que l'école élémentaire puisse être évacuée en utilisant les escaliers menant à l'école maternelle ; **une pré-commission de Sécurité a eu lieu le 28 septembre en présence du lieutenant Tavernier, Mme Pagan et M Descher. Elle a permis une première réflexion et sensibilisation des enseignants sur un nouveau plan d'évacuation et d'établir une liste des travaux à réaliser pour faciliter la sortie des enfants.**

Un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées a été effectué cet été.

##### Cour de récréation :

De nouveau, l'équipe enseignante a organisé des récréations décalées pour le cycle 3.

Les jeux de cour ont été remis en service.

Les élèves de CP et de CP/CE1 vont en récréation 2 matinées par semaine avec les élèves de maternelle.

#### **5- Activités sportives et culturelles :**

##### USEP :

Cette année, seules les classes de cycle 3 participeront aux rencontres qui seront organisées.

Rencontre cirque le 28 janvier à Pont d'Ain

Rencontre course d'orientation en mai (rencontre départementale)

Rencontre jeux collectifs le 23 juin à Poncin

##### Activités culturelles :

Il n'y aura pas de spectacles avec les petites scènes vertes cette année car la commune ne fait plus partie du bassin de Bourg en Bresse (frais à engager trop importants : 6 euros l'entrée au lieu de 4 les années passées, et le transport jusqu'ici gratuit)

Cette année un gros projet environnement est mis en place dans l'école. Pour se faire, il y aura :

Des activités prises en charge par le Syndicat de la Vallée de l'Ain et du Suran

- Intervention de la FRAPNA pour : -les CP et les CE1 (donc trois classes) sur l'eau de la source à la mer.

- Les CE2 et CE2/CM1

- Attente de réponse des animations pour les CM1/CM2 et CM2 proposées par AGEK

Ses interventions sont financées par le conseil général.

- Intervention d'une personne de la communauté de communes dans les classes (½ journée par classe) avant une journée « nettoyons la nature » en partenariat avec les magasins Leclerc qui ont fourni tout le matériel nécessaire. Lors de cette journée, il y aura la visite de la déchetterie, le ramassage de déchets et un pique nique « vert » (sans déchets)

Conférence cicadelle pour le cycle 3 et CE1 :

CM1 et CM2 : la reproduction

CE2 : évolution de la Terre

CE1 : l'eau, l'air et le vent

Spectacle de Noël : la classe maternelle ira voir le même spectacle que la maternelle du Blanchon à la salle des fêtes. Pour les élèves de primaire, un devis est en cours de réalisation pour une intervention sur la journée.

Le projet jardin des CE1 et CE2 : Mmes Eynard et Macioica ont pour projet d'initier les élèves à faire un jardin.

Projet Clis : correspondance avec la clis de Tramoyes qui se finalisera par une rencontre

La piscine pour tous les CP et la CLIS :

Les séances démarreront le vendredi 18 mars 2011 et se termineront début juin 2011 soit 10 séances. Elles se dérouleront les vendredi après-midi au Centre Nautique « Laure Manaudou » à Ambérieu et seront encadrées d'une part par les enseignantes et d'autre part par deux maîtres-nageurs du Centre Nautique.

L'objectif de ce projet est de familiariser les enfants avec le milieu aquatique.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'intégralité du financement du projet.

Projet classe de mer pour les élèves de cycle 2. Ils partiront du 6 au 10 juin à Port Leucate. Le sou des écoles aidera au financement à hauteur de 2500€ en plus de 40 euros par enfant alloués à toutes les classes et la mairie à hauteur de 6500€. Le reste sera financé par les familles et les actions menées par les enseignantes.

6- Les rythmes scolaires : il nous est demandé d'en débattre

Elections de parents d'élèves : conclusion du vote par correspondance : des enveloppes ont été déposées dans la boîte aux lettres des représentants de parents d'élèves et non dans celle de l'école.

Date des prochains conseils d'école :

Le 22 mars à 18h

Le 14 juin à 18h